



Publié le : 17/05/21

Certifié exécutoire, le Maire : 17/05/21



Pour le Maire et par Délégation  
Priscilla DESGARCEAUX

Déposé en préfecture le : 17/05/21

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210501-72905-AU-1-1

Service : D. AFFAIRES JURIDIQUES

Réf : fs/ap/sc 2021-351

**JURIDIQUE** - Contentieux - Tribunal administratif de Montpellier - Dossier n°2102014 - Autorisation d'ester en justice contre le Groupe de la Libre Pensée de Béziers et environs

**Le Maire de la Ville de Béziers,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la Délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

**VU** la requête en date du 21 avril 2021 déposée par le Groupe de la Libre Pensée de Béziers et environs auprès du Tribunal administratif de Montpellier,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de préserver les intérêts de la Commune,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : d'ester en justice dans l'instance n°2102014 engagée par le Groupe de la Libre Pensée de Béziers et environs devant le Tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 2** : de signer toutes pièces et documents se rapportant à la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 17/05/2021

Robert MENARD

